

DEVENEZ RÉSIDENT PERMANENT DU CANADA

Les étrangers au Canada peuvent être admissibles à la résidence permanente plus rapidement grâce à la **nouvelle voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente**. Veuillez suivre les étapes suivantes :



ÉTAPE 1 : VÉRIFIEZ VOTRE ADMISSIBILITÉ

Consultez le site Web **Canada.ca/rt-rp** pour obtenir la liste complète des critères d'admissibilité et les détails du programme.

Choisissez un des volets suivants :

- Travailleurs au Canada : volet A (soins de santé)
- Travailleurs au Canada : volet B (essentiels, autre que soins de santé)
- Travailleurs d'expression française au Canada : volet A (soins de santé)
- Travailleurs d'expression française au Canada : volet B (essentiels, autre que soins de santé)
- Étudiants étrangers diplômés d'expression française

Vous devrez prouver que vous occupez actuellement un emploi au Canada, que vous avez obtenu auparavant une expérience de travail admissible dans un domaine admissible, que vous avez les compétences linguistiques requises, que vous êtes actuellement au Canada et que vous satisfaites au reste des critères d'admissibilité. Vous pouvez utiliser notre outil d'admissibilité pour déterminer si vous êtes admissible en répondant à quelques questions.

ÉTAPE 2 : CRÉEZ VOTRE COMPTE, PUIS RASSEMBLEZ ET TÉLÉVERSEZ VOS DOCUMENTS

Après avoir confirmé votre admissibilité, vous pouvez créer votre compte, répondre à quelques questions sur votre demande et recevoir une liste de vérification des documents. Selon cette liste, vous devrez remplir tous les formulaires et rassembler tous les documents à l'appui.

Vous pourrez téléverser vos documents un à la fois sur votre compte au fur et à mesure que vous les rassemblez. Les demandes papier ne sont pas acceptées dans le cadre du présent programme.

Veuillez consulter attentivement le **Guide 5069 – Politique d'intérêt public temporaire : Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente (Voie d'accès RT à RP)** avant de présenter une demande afin de vous assurer que vous soumettez tous les documents requis.

ÉTAPE 3 : PAYEZ VOS FRAIS ET SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE

Une fois que vous avez tous les documents requis, vous devrez payer vos frais en ligne, vérifier que votre demande est complète et soumettre la demande!

ÉTAPE 4 : APRÈS AVOIR SOUMIS VOTRE DEMANDE

Une fois que vous aurez soumis votre demande, nous communiquerons avec vous pour les prochaines étapes.

Nous vous recommandons de lier votre demande à votre compte d'IRCC après avoir reçu l'accusé de réception. Ainsi, vous pourrez rapidement fournir les documents demandés, le cas échéant, et faire le suivi de votre demande.

Pour présenter une demande, veuillez consulter le site Web **Canada.ca/rt-rp**.